

# Lettre ouverte à Sa Majesté le Roi des Belges

Kinshasa, le 30 juin 2020

**Sire,**

*Qu'il Vous plaise de considérer, qu'en de si pénibles circonstances, les mots sont de peu de poids, et demeurent impuissants à donner l'exact relief d'une douleur vieille de quasi 60 ans.*

*Pour dire à Votre Majesté ô combien nos cœurs ploient sous le poids d'indicibles afflictions, nous rappelons à Votre Auguste Mémoire que depuis le 17 janvier 1960, nous n'avons aucune information qui détermine avec exactitude les circonstances de la mort tragique de notre Père, ni de ce qu'il est advenu de sa dépouille.*

*Si les anthropologues affirment que le souci de la sépulture et la ritualisation des funérailles sont des caractéristiques essentielles de l'humanité, chaque année, la RDC, l'Afrique et le monde rendent hommage à Patrice Emery Lumumba, mais comme un héros sans sépulture. Les années passent, et notre Père demeure un mort sans oraison funèbre. 60 ans après, il reste un corps sans ossements.*

*Dans notre culture comme dans la Vôtre, le respect de la personne humaine s'étend au-delà de la mort corporelle, au travers des soins prodigués aux corps des défunts et de l'importance attachée au rituel des funérailles pour le dernier adieu. Mais pourquoi, aussitôt après l'avoir effroyablement assassiné, la dépouille de Lumumba a été condamnée à demeurer âme en errance à perpétuité, sans l'ombre d'une tombe pour son repos éternel ?*

*Dans notre culture comme dans la Vôtre, au travers de la dépouille mortelle, et des soins dont on l'entoure, c'est la personne humaine que l'on respecte. C'est la civilisation humaine que l'on valorise. Mais pourquoi, année après année, Patrice Emery Lumumba est condamné à demeurer un défunt sans inhumation, n'ayant qu'une date comme tombeau : le 17 janvier 1961.*

*Nous vous connaissons un Homme d'humanité et d'aménité. Aussi, nous refusons de croire que Vous puissiez rester impassible devant ce deuil interminable qui prend des dimensions neurasthéniques chaque fois qu'on se rappelle que les restes de Patrice Emery Lumumba servent, d'une part, de trophées à certains de vos concitoyens, et d'autre part, de biens sépulcraux sous séquestre de la justice de votre royaume !*

*Toute sa vie, en habits de deuil 53 ans durant, notre mère s'est battue pour donner une dernière demeure à son tendre époux. Le 23 décembre 2014, elle s'en est allée, le cœur brisé, sans pouvoir accomplir son devoir de veuve. Et, comble de malheur, nous savons que notre mère ne repose pas en paix !*

*Mes frères et moi, notre responsabilité d'enfants, notre devoir de descendants, maintenant que nous sommes nous-mêmes Pères et mère, c'est de rendre hommage à notre Père, à notre géniteur, en lui offrant une sépulture digne du sang qu'il nous a légué, ce précieux sang qui circule dans nos veines... Ce sang jeté par terre comme une eau vanne, on ne sait où, par on ne sait qui, on ne sait comment... Et on ne sait quand !*

Depuis, notre Père est notre peine perpétuelle. Il s'est effacé du monde des vivants pour vivre intimement parmi nous, et dans chacun de nous, mais toujours de manière insaisissable. Il ne se passe pas un jour sans que nous ressentions sa présence invisible. Sa mémoire nous hante comme le vol de l'oiseau qui passe sans laisser la moindre ombre de trace. De jour comme de nuit, il nous visite en songe invariable... Quand il ne jaillit pas comme une lueur, il surgit comme une majestueuse fleur qui, à peine naît le matin, meurt à midi et disparaît avant le crépuscule...

Si Patrice Emery Lumumba a été déclaré mort dans notre pays, au Katanga, sa dépouille est en morceaux éparvés on ne sait où... Hormis, hélas, les abjectes déclarations, faites en Belgique, de détention de quelques-uns de ses restes. Nous les enfants Lumumba, nous la famille Lumumba, nous demandons le juste retour des reliques de Patrice Emery Lumumba sur la terre de ses ancêtres, afin que nous payions notre tribut de deuil filial.

La grandeur de la figure de notre adorable Père comme l'éloquence de son cœur ainsi que le courage de la vérité qui singularisait sa personnalité, ne peuvent nullement resplendir dans nos faits et gestes, et briller dans nos œuvres si tant est que son âme ne repose en paix en un lieu digne de ce qu'il représente.

Chez nous, dans nos traditions, tout trépas est une naissance, et toute tombe est un berceau. Notre famille ne peut marcher sur ses illustres pas et recevoir le précieux héritage de son génie, de sa piété, de ses vaillantes et patriotiques vertus que si le très regretté disparu aménage dans sa perpétuelle sépulture.

Nous les enfants de Patrice Emery Lumumba, nous ne voulons pas laisser cette douloureuse tâche à nos enfants, qui n'ont pas connu leur grand-père.

Nous Vous prions d'imaginer, en ces instants qui fracturent nos cœurs, le surcroît de supplice que nous nous infligeons en construisant, par cette requête auprès de Votre Majesté, l'espérance de donner à notre Père une sépulture immortalisant sa mémoire.

Soixante ans après l'indicible assassinat, nous croyons que le temps de l'acharnement punitif sur la dépouille de Lumumba est passé, et que l'heure de la justice est arrivée.

Nous voulons tout simplement lui dire adieu, et Votre concours, Sire, est vivement souhaité.

Au nom de la grande famille Lumumba, J'en appelle à votre esprit de justice, et demeure convaincue, du fond du cœur, qu'une suite favorable sera réservée à cette requête.

Daigne Votre Majesté agréer l'expression de notre profond respect.

Au nom de la grande famille de Patrice Emery Lumumba

**Juliana Amato LUMUMBA**

Fille de l'illustre disparu